



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Patrimoine canadien

LANGUES OFFICIELLES

Concertation interministérielle 2002-2003

Canada 

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement (article 41). Le ministère du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministères et organismes fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement (article 42).

Coordonnateurs des ministères et organismes fédéraux clés

Affaires étrangères et Commerce international	Claude Boucher	(613) 944-7162
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Jacques Hachey	(506) 851-6096
Agence canadienne de développement international	vacant	—
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Brian Murphy	(613) 759-6772
Banque de développement du Canada	Dora Raimondo-Garner	(514) 283-2865
Centre canadien de gestion	Nicole St-Onge	(613) 941-5871
Centre de recherches pour le développement international	vacant	—
Centre national des arts	Joanne H. Kitamura	(613) 947-7000, poste 542
Citoyenneté et Immigration Canada	Lyne Deschênes	(613) 941-6392
Commission canadienne du tourisme	Guy Desaulniers	(613) 954-3840
Commission de la capitale nationale	Stéphane Pellicano	(613) 239-5334
Condition féminine Canada	Valérie Lavergne	(613) 947-0932
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*	Diane Rhéaume	(819) 997-1027
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Boris Stipernitz	(613) 996-1447
Conseil des Arts du Canada	Katherine Berg	(613) 566-4367
Développement économique Canada (régions du Québec)	Louissette d'Amboise	(514) 496-0946
Développement des ressources humaines Canada	Michelle Hamelin	(819) 997-5771
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	Anastasia Lim	(780) 495-4977
Industrie Canada	Dominique Veilleux	(613) 954-4083
Justice Canada	Lucie A. Charron	(613) 946-7017
Office national du film du Canada	Isabelle Tessier	(613) 992-4166
Parcs Canada	Gavin Liddy	(819) 953-9482
Patrimoine Canadien	Marjolaine Guillemette	(819) 994-3509
Santé Canada	Aldean Andersen	(613) 952-3120
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Jocelyne Ouellet	(613) 996-9567
Société Radio-Canada	Hélène Gendron	(613) 724-5569
Société canadienne des postes	Robert Gauthier	(613) 734-8596
Statistique Canada	Réjean Lachapelle	(613) 951-3763
Téléfilm Canada	Anne-Chantal Roy	(514) 283-6363, poste 2112
Travaux publics et Services gouvernementaux gouvernementaux Canada	Denis Cuillierier	(819) 956-5059

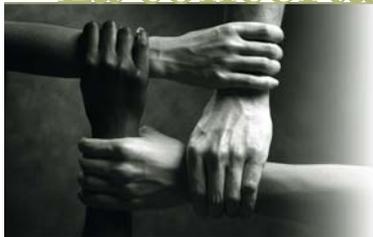
* Désigné depuis août 2003.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre site Web
<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/ci-ic>

Table des matières

La concertation interministérielle	1
Secteur culturel	1
Centre national des arts	1
Commission de la capitale nationale	2
Conseil des Arts du Canada	2
Office national du film du Canada	3
Parcs Canada	3
Patrimoine canadien	4
Société Radio-Canada	5
Téléfilm Canada	6
Secteur économique	7
Agence de promotion économique du Canada atlantique	7
Agriculture et Agroalimentaire Canada	7
Banque de développement du Canada	8
Commission canadienne du tourisme	8
Développement économique Canada (régions du Québec)	9
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	10
Industrie Canada	10
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	11
Secteur du développement des ressources humaines	11
Centre canadien de gestion	11
Condition féminine Canada	11
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	12
Développement des ressources humaines Canada	12
Santé Canada	13
Société canadienne des postes	13
Secteur international et organismes centraux	14
Affaires étrangères et Commerce international	14
Agence canadienne de développement international	15
Centre de recherches pour le développement international	15
Citoyenneté et Immigration Canada	15
Justice Canada	16
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	16
Statistique Canada	17

La concertation interministérielle :



travailler ensemble au mieux-être des communautés minoritaires de langue officielle

Cet encart du *Rapport annuel sur les langues officielles* de la ministre du Patrimoine canadien présente un sommaire des principales réalisations du gouvernement canadien dans ce domaine pour l'exercice 2002-2003. On y trouve un énoncé pour chacun des 29 ministères et organismes fédéraux clés visés par le cadre de responsabilisation adopté en 1994 en ce qui touche à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Rappelons que cet article stipule l'engagement du gouvernement canadien à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En vertu de l'article 42, la ministre du Patrimoine canadien a le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée au sein des institutions fédérales pour la mise en œuvre de cet engagement. Le présent exercice a vu cumuler 15 protocoles d'entente issus du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Cette

initiative du ministère du Patrimoine canadien vise à encourager les ministères et organismes fédéraux à entreprendre de nouvelles activités favorisant le développement à long terme des communautés minoritaires de langue officielle. Le PICLO a pour objectif de créer des liens durables entre ces communautés et les ministères et organismes participants. Les réalisations présentées ici témoignent de l'engagement concret et concerté du gouvernement canadien en matière de dualité linguistique. Ce travail contribue à mettre en valeur et à resserrer le tissu social canadien et à nourrir la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle. Le lecteur souhaitant se renseigner davantage sur les plans d'action et les réalisations peut s'adresser directement au ministère ou à l'organisme concerné. L'intérieur de la couverture du présent encart contient une liste de personnes-ressources et de numéros de téléphone à cet effet. Ce document est également accessible sur le site Internet du ministère du Patrimoine canadien à l'adresse suivante : <http://www.pch.gc.ca>.



Secteur culturel

CENTRE NATIONAL DES ARTS

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Centre national des arts (CNA) a poursuivi ses efforts de développement du théâtre au sein des communautés francophones en situation minoritaire, par l'entremise de son programme de Développement du théâtre en région. Ce programme découle du mandat national du CNA qui consiste à contribuer à l'avancement des arts de la scène dans l'ensemble du pays. En

2002-2003, dans le contexte de ce programme, le CNA a accordé une aide financière à dix projets venant de huit compagnies œuvrant dans cinq provinces. Le Centre national des arts participe à l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et au Forum mixte en théâtre coordonné par la Direction de la concertation interministérielle de Patrimoine canadien. Il collabore activement à l'organisation de la nouvelle *Biennale du*

théâtre en région (titre provisoire) dont la prochaine édition est prévue pour le printemps 2005. Cette manifestation, qui remplacera ce que l'on appelait le *Festival du théâtre des régions*, sera organisée par le Théâtre français du CNA, conformément aux recommandations d'une étude commanditée par le Conseil des Arts du Canada, Patrimoine canadien et le Centre national des arts; cette nouvelle version de l'activité permettra d'en accroître la qualité, la pertinence et les retombées.

En 2002-2003, le CNA a instauré une programmation régionale à la Quatrième Salle. Une série de six spectacles, intitulée *Les vendredis de la chanson*, a été produite en collaboration avec l'Association des professionnels(les) de la chanson et de la musique de l'Ontario. La Quatrième Salle a également reçu *Les contes nomades*, une série de cinq spectacles de contes et de légendes, qui ont été télédiffusés par Rogers (câble 23). De plus, le CNA a été le site de plusieurs lancements de disque d'artistes francophones en situation minoritaire. Entre autres initiatives, mentionnons que le CNA a établi des partenariats avec Contact Ontario, le Réseau Coup de cœur francophone, Rogers (câble 23) ainsi que Radio-Canada pour la diffusion de l'émission *Bande à part*, mettant en vedette des artistes francophones de la région de la capitale nationale. C'est d'ailleurs au CNA qu'a eu lieu la soirée de clôture de *Contact Ontario*, présentée par Réseau Ontario.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

En 2002-2003, la Commission de la capitale nationale (CCN) a fait la promotion des talents des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le cadre d'activités comme la *Fête du Canada*, *Bal de neige 2003* et *Les lumières de Noël au Canada*. Certaines de ces activités ont d'ailleurs été télédiffusées dans tout le pays, dont *Bal de neige : 25 ans!*, diffusée en direct à Radio-Canada. Dans le cas de la cérémonie d'illumination, l'animateur de TFO était un Franco-Ontarien, et les premiers ministres provinciaux se sont adressés aux gens dans les deux langues officielles. Quant au spectacle *Son et Lumière* à la colline du Parlement, un effort particulier a été

déployé pour faire ressortir les CLOSM en intégrant à la narration des accents régionaux et en présentant la diversité régionale et linguistique des personnages. La CCN continue de prendre part à des symposiums et à des conférences partout au Canada, y compris dans les CLOSM, afin de découvrir de nouveaux talents à mettre en valeur lors d'activités du genre de celles susmentionnées.

Parmi les programmes jeunesse offerts par la CCN, *Aventures de citoyenneté* a permis aux jeunes de vivre une expérience inoubliable de la capitale, notamment de les exposer à la diversité de la culture canadienne-française. Divers produits éducatifs de la CCN ont été distribués systématiquement aux écoles canadiennes, y compris à celles des CLOSM. De l'information a en outre été envoyée aux associations d'enseignantes et d'enseignants de français langue seconde.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil des Arts du Canada (CAC) a maintenu son appui aux artistes et au développement d'organismes artistiques de langue officielle en milieu minoritaire. Le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada ont collaboré avec la Fédération culturelle canadienne-française à la réalisation d'une étude d'impact du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Cette étude a permis de démontrer les effets structurants de l'appui conjoint du CAC et de Patrimoine canadien sur les artistes et les organismes francophones en situation minoritaire. Par ailleurs, le CAC a prolongé jusqu'en 2004-2005 sa collaboration avec Patrimoine canadien dans le cadre du PICLO dans le but d'encourager encore davantage les artistes francophones et anglophones en milieu minoritaire.

Au cours de la dernière année, le Conseil a mené plusieurs activités, dont la production de fiches contextuelles qui ont été remises à ses comités d'évaluation par les pairs afin de les informer des réalités particulières aux artistes de langue officielle en situation minoritaire. Le CAC a organisé des séances d'information ciblées partout au Canada pour renseigner les artistes et les organismes artistiques sur les programmes du Conseil et l'initiative PICLO. Au total, le financement du

Conseil aux artistes et aux organismes artistiques de langue officielle en situation minoritaire a augmenté de 570 569 \$ en 2002-2003, ce qui représente une croissance de 8 p. 100. Le Conseil entretient des relations de travail étroites avec la Fédération culturelle canadienne-française. Il participe activement au réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi des langues officielles*, aux groupes de travail conjoints sur les diverses disciplines artistiques et aux activités liées à l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne.

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Office national du film du Canada (ONF) a présenté de nombreuses productions de langue française sur les chaînes de télévision canadiennes nationales, permettant ainsi aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de voir davantage de films de l'ONF. De même, l'ONF a organisé plusieurs activités de visionnement dans diverses régions du pays. Par exemple, le film *Le ring intérieur*, du réalisateur Dan Bigras, a été présenté à la Cinémathèque du Pacifique, à Vancouver, en collaboration avec la Première chaîne et la Chaîne culturelle de Radio-Canada. Plusieurs films de l'ONF ont été mis à l'affiche de festivals tenus dans des villes où vivent d'importantes CLOSM, dont le populaire *Festival international du cinéma francophone en Acadie* (FICFA). En outre, l'ONF donne accès à ses productions par l'entremise de son Cinéclub et de son vaste réseau de bibliothèques partenaires dans tout le Canada.

Par ailleurs, l'ONF a offert des ateliers et des cours spécialisés à des professionnels du milieu cinématographique, à Winnipeg, à Vancouver, à Toronto et à Moncton. L'ONF a participé au Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques et, au cours de l'année, a tenu plusieurs rencontres avec l'Alliance des producteurs francophones du Canada. L'ONF a également élaboré son plan d'action dans le cadre de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. De plus, en vertu du protocole d'entente qu'il a conclu avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec

les communautés de langue officielle (PICLO), l'ONF a contribué à la mise sur pied d'une cellule de type KINO à Moncton et à Edmunston, au Nouveau-Brunswick.

Il est possible d'obtenir facilement de l'information à partir du site Web bilingue de l'ONF (www.onf.ca), de la ligne téléphonique sans frais (1 800 267-7710), de la boutique électronique de langue française et du catalogue en ligne. En septembre 2002, l'ONF a lancé *Focus*, un magazine bilingue mensuel permettant aux abonnés de suivre les films et d'observer la présence de l'ONF au pays et sur la scène internationale.

PARCS CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, Parcs Canada a adopté des pratiques dans l'ensemble de l'organisation afin d'assurer le succès continu de son programme des langues officielles et il a poursuivi la mise en œuvre de projets visant à atteindre ses objectifs. L'Agence a établi des relations solides avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays et elle continue de miser sur ces partenariats. Ainsi, ces communautés participent de multiples façons au fonctionnement de l'Agence : programmes de mise en valeur du patrimoine, consultations sur les plans directeurs et aménagement d'infrastructures touristiques. De plus, Parcs Canada poursuit activement ses efforts pour promouvoir les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans les provinces de l'Atlantique, la communauté acadienne joue un rôle actif dans les activités de promotion de Parcs Canada, ainsi que dans des campagnes conjointes de promotion et de marketing. L'Agence participe à des initiatives reliées au 400^e anniversaire de fondation de Port Royal, de même qu'à diverses activités qui se déroulent aux lieux historiques nationaux de Grand Pré et de Castle Hill pour commémorer les intérêts français et britanniques. Dans l'Ouest, Parcs Canada a annoncé la tenue des consultations publiques sur les plans directeurs des parcs des Rocheuses dans *L'Express du Pacifique*, *Le Franco* et *Le Chinook*, ce qui a facilité la participation des communautés francophones. Des groupes culturels

4 locaux profitent des installations de Parcs Canada, et des séances d'information sur la Francophonie sont offertes par le personnel de l'Agence.

Dans le cadre de ses relations de travail avec des partenaires des autres ordres de gouvernement, des institutions et du secteur privé, Parcs Canada fait la promotion de l'usage du français et de l'anglais. D'un bout à l'autre du Canada, de nouveaux panneaux de signalisation bilingues ont été installés à l'entrée de chacun des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence.

PATRIMOINE CANADIEN

En vertu de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), le ministère du Patrimoine canadien a la responsabilité de coordonner, pour l'ensemble du gouvernement fédéral, la réalisation de l'engagement pris en vertu de l'article 41, soit appuyer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et assurer la promotion de l'anglais et du français au Canada. À ce titre, le Ministère assure la coordination du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein des ministères et organismes fédéraux clés visés par le Cadre de responsabilisation de 1994. Il procède également à l'analyse des plans d'action et des bilans de réalisations annuels que doivent soumettre ces ministères et organismes.

Le Ministère mise sur un fonds servant de levier, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), pour encourager les ministères et organismes fédéraux à établir des relations durables avec ces communautés. En 2002-2003, cette initiative a continué à donner de bons résultats : 2 nouveaux protocoles d'entente ont été signés et 13 autres ont été prolongés avec des institutions fédérales. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont ainsi obtenu 23 millions de dollars. Le nouveau Comité de concertation Patrimoine canadien-Communautés francophones et acadiennes du Canada s'est réuni pour la première fois et le Ministère a continué à participer aux comités interministériels dirigés par Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Citoyenneté et Immigration Canada.

Comme ministère visé par le Cadre de responsabilisation adopté par le Cabinet en 1994, le ministère du Patrimoine canadien contribue pleinement à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. En 2002-2003, dans le cadre de ses programmes d'appui aux langues officielles, il a appuyé le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que l'enseignement des langues minoritaires et de la langue seconde. Il a obtenu de nouveaux fonds, échelonnés sur une période de cinq ans, dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral : 209 millions de dollars pour soutenir l'enseignement dans la langue de la minorité, 137 millions de dollars pour l'enseignement de la langue seconde, 11,5 millions de dollars pour le Programme des moniteurs de langues officielles et 24 millions de dollars pour le Programme de bourses d'été de langues. Le Plan d'action prévoit également, sur une période de cinq ans, 19 millions de dollars pour l'appui aux communautés minoritaires et 14,5 millions de dollars pour la prestation de services dans la langue de la minorité.

Le Ministère a également participé à certaines activités visant à promouvoir la dualité linguistique. Il a ainsi collaboré étroitement avec l'association *Canadian Parents for French* et appuyé les *Rendez-vous de la Francophonie*, une activité annuelle qui fait la promotion de la langue et de la culture françaises. Des programmes d'échanges ont permis à de jeunes Canadiens d'apprendre la langue seconde de leur pays. Dans le domaine des sports, un projet pilote a été lancé conjointement avec les Programmes d'appui aux langues officielles visant la traduction en français des manuels techniques et d'autres documents de formation des entraîneurs. Dans le domaine de la recherche, le Ministère a mené un sondage d'opinion publique sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles.

Dans le secteur culturel, le Ministère a poursuivi son travail dans le cadre de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, de même que dans les secteurs des arts médiatiques et de l'édition. Le Programme de culture canadienne en ligne fait la promotion de la création et de l'accessibilité du contenu culturel canadien sur Internet dans les deux

langues officielles. Les programmes comme Présentation des arts Canada et Espaces culturels Canada se sont efforcés de répondre aux besoins des CLOSM. Le portail *culture.ca* du Ministère fait participer les Canadiens à la vie culturelle et la trousse linguistique *Génies des mots* a permis la création de contenu dans les deux langues officielles. Sur la scène internationale, TV5 Québec Canada a joué un rôle de premier plan pour favoriser le dialogue inter-culturel entre les pays francophones du monde et pour faire connaître les talents canadiens dans le reste du monde. Les communautés canadiennes d'expression française ont également été représentées au Sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Beyrouth en octobre 2002.

Les cinq régions du Ministère ont également joué un rôle actif pour promouvoir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère a appuyé des célébrations organisées dans le cadre du 400^e anniversaire de l'Acadie et il a créé le Partenariat culturel et économique du Canada atlantique avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (10 millions de dollars). Le bureau régional du Québec a siégé au Comité consultatif de Santé Canada chargé de faire des recommandations pour faciliter l'accès des minorités linguistiques aux services de santé. Le Ministère a financé des programmes d'intégration des minorités raciales et ethnoculturelles au sein des communautés franco-ontariennes. Il a également financé la *Fête fransaskoise*, le *Festival du Voyageur* au Manitoba et le 20^e anniversaire de l'Association des francophones du Nunavut. Le bureau régional de l'Ouest a collaboré avec le Secrétariat de la candidature olympique de Vancouver 2010 à l'élaboration du volet culturel des Jeux olympiques d'hiver.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société Radio-Canada a participé aux travaux liés à l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne avec les autres signataires fédéraux et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). La Télévision de Radio-Canada a souligné le 25^e anniversaire de la FCCF par la remise de trois prix *Hommages* et la

production de capsules soulignant les mérites des divers créateurs dans les secteurs de la production télévisuelle, de l'édition, du théâtre, de la chanson, de la musique et des arts visuels. Le Panel des régions, mis sur pied par la Télévision française à la suite d'engagements pris devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors du renouvellement des licences, a eu comme retombée l'ouverture de deux nouveaux bureaux journalistiques dans l'Atlantique, à Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick, et à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

L'engagement de la Télévision française envers les régions se traduit par un investissement dans l'industrie de la production indépendante régionale, par le truchement de séries de variétés comme *Un air de famille* (Ouest), *En spectacle au Festival acadien* (Atlantique), *Le Garage* (Ontario), ainsi que la série dramatique jeunesse *Sciences point com*. Afin de soutenir ses investissements dans l'industrie de la production indépendante régionale, la Télévision française a participé, pour une deuxième année, au programme de perfectionnement pour les auteurs et les réalisateurs de langue française vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. Dans ce projet, elle a comme partenaires Téléfilm Canada, Patrimoine canadien – par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) – et l'Alliance des producteurs francophones du Canada. En outre, des émissions spéciales régionales ont été réalisées à l'occasion du 50^e anniversaire de la Télévision de CBC/Radio-Canada et, dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie 2003*, l'émission *La Fureur* a été enregistrée pour une première fois à l'extérieur du Québec, soit à Ottawa.

Du côté de la Radio française, la décision du CRTC de lui accorder 18 nouveaux permis pour l'installation d'émetteurs pour la Chaîne culturelle a été l'événement marquant de l'année 2002. Ces émetteurs relieront toutes les capitales des provinces canadiennes dès la fin de 2003. La Radio française a renforcé sa présence régionale de diverses façons : recours accru à ses stations régionales, repositionnement de la Radio en Acadie, exploration de la diffusion en direct dans les provinces de l'Ouest, etc. À cet effet, dans le cadre du PICLO, elle s'est associée

6 à la création du Réseau national des galas de la chanson et a poursuivi son action en mettant à la disposition de la relève les services de professionnels, ses studios et ses conseils.

Par ailleurs, les services anglais de la Télévision et de la Radio au Québec ont continué à parrainer de nombreuses activités communautaires. Par exemple, la Radio anglaise a recruté un étudiant pour faire la promotion des événements de la Radio à Montréal. De plus, la Télévision anglaise du Québec a embauché un vidéaste pour couvrir la région de la Gaspésie.

Sur le plan international, Radio-Canada a continué à collaborer avec des pays de la francophonie européenne et africaine en produisant des émissions, en organisant des échanges de journalistes et en offrant de la formation aux pays participants et aux télévisions régionales.

TÉLÉFILM CANADA

En 2002-2003, Téléfilm Canada a de nouveau assumé le leadership de l'organisation du programme d'immersion des producteurs francophones en situation minoritaire, une initiative réalisée dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien avec l'Alliance des producteurs francophones du Canada. L'objectif premier du programme d'immersion est de favoriser le rapprochement entre les producteurs francophones qui travaillent à l'extérieur du Québec et qui sont éloignés des centres de décision francophones. Le PICLO a permis également de répondre aux besoins de formation exprimés par les producteurs francophones en offrant des ateliers organisés par l'Institut national de l'image et du son (INIS) pour les scénaristes et réalisateurs. Cette formation vise la maîtrise de la pratique professionnelle de l'écriture et de la réalisation d'œuvres de fiction.

En vue d'aider les producteurs à développer les aptitudes nécessaires à la vente d'émissions sur les marchés étrangers, Téléfilm a offert une formation sur mesure à neuf producteurs. Cette formation s'est poursuivie en marge du Festival de télévision de Banff, en juin 2003. Dans le cadre d'un autre volet de ce partenariat, Téléfilm Canada assure la gestion d'une aide financière accordée au développement de projets francophones hors Québec. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, 9 maisons de production se sont partagé 300 000 \$ pour la réalisation de 19 projets.

En mars 2003, le *Quebec Community Groups Network* a effectué une étude visant à déterminer les besoins en formation et en immersion des producteurs de la communauté anglophone du Québec. Téléfilm utilisera les résultats de l'étude pour établir des programmes en vue de répondre aux besoins exprimés.

En plus de tenir ses propres consultations, Téléfilm Canada a participé aux travaux du Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques et a consacré des ressources à un ensemble de festivals reconnus comme le *Festival international du cinéma francophone en Acadie*, le *Cinéfest* à Sudbury, qui comporte un volet spécifiquement francophone, et le *Cinéfranco* de Toronto, festival entièrement consacré au long métrage francophone.

Pendant l'année, 41 projets de langue française hors Québec ont bénéficié de l'aide de Téléfilm, pour un total de 4,6 millions de dollars. Pour ce qui est de la production de langue anglaise au Québec, l'investissement de Téléfilm a atteint 20,8 millions de dollars pour 71 projets. En 2002-2003, la participation de Téléfilm Canada aux devis de production des projets émanant des milieux de langue officielle minoritaire, autant en anglais qu'en français, se situe à près de 20 p. 100. Outre cette aide, Téléfilm Canada a consacré près de 1,6 million de dollars au doublage et au sous-titrage d'œuvres canadiennes.



Secteur économique

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Au cours de l'exercice 2002-2003, les réalisations de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) font état de changements organisationnels et de consultations auprès de divers intervenants, de même que d'activités entreprises afin de mieux servir les communautés francophones et acadiennes de l'Atlantique. La représentation de l'Agence aux comités des langues officielles des conseils fédéraux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard illustre ce changement au sein de l'organisation. L'APECA a travaillé de près avec les divers organismes de développement économique et les associations communautaires francophones et acadiennes afin d'appuyer leurs projets de développement économique. Soulignons que l'APECA s'est efforcée de recourir aux médias minoritaires en travaillant de concert avec FedNor (bureau régional d'Industrie Canada en Ontario) et l'Association des radios communautaires. Elle a ainsi contribué à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation au monde des affaires en présentant des capsules radiophoniques et des chroniques journalistiques sur les jeunes entrepreneurs francophones.

En 2002-2003, le siège social de l'APECA à Moncton et ses bureaux régionaux situés dans chacune des provinces de l'Atlantique ont mené de nombreux projets liés à divers secteurs. Mentionnons notamment les technologies de l'information, le développement économique international, le tourisme et la formation des jeunes entrepreneurs sur les compétences en affaires. À lui seul, le bureau régional de l'APECA au Nouveau-Brunswick signalait la réalisation de 75 projets auprès des communautés de langue officielle. L'Agence a également contribué au financement d'activités culturelles stratégiques liées au 400^e anniversaire de l'arrivée des Français en Amérique du Nord, au 350^e anniversaire de la fondation de Pubnico, le plus ancien village acadien du Canada encore existant, et au 250^e anniversaire

de la déportation des Acadiens. Dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien, au-delà d'une dizaine de projets d'une valeur de plus de un million de dollars se sont poursuivis ou ont été entrepris au bénéfice des communautés réparties dans les quatre provinces de l'Atlantique. À titre d'exemple, l'Agence a contribué à l'élaboration d'un cours à distance sur la gestion des PME en Atlantique; ce cours est offert par le Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Dieppe afin de mieux servir les communautés francophones en milieu minoritaire. L'APECA a présenté des séances de formation et d'information en entrepreneurship aux jeunes aspirants entrepreneurs et aux entreprises; elle a par ailleurs aidé à la création d'une nouvelle pépinière d'entreprises axée sur l'économie du savoir en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, l'APECA, avec le concours des divers campus de l'Université de Moncton, a travaillé au développement du commerce international et de l'entrepreneuriat, et a contribué à l'établissement du premier Centre de recherche biomédicale francophone établi à l'extérieur du Québec.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En 2002-2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a surtout travaillé à la mise en œuvre de l'Initiative de développement communautaire pour les communautés rurales de langue officielle en situation minoritaire. Cette initiative a été rendue possible grâce à l'appui du ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Elle a servi d'ancrage à l'établissement de 43 projets pancanadiens qui aideront les communautés à se doter d'un plan stratégique de développement socioéconomique tenant compte de leurs caractéristiques respectives. En plus d'appuyer de multiples projets dans le cadre de cette initiative,

AAC a mené d'autres projets ponctuels de développement économique en milieu rural, dans les secteurs de la coopération, de l'industrie agroalimentaire et de l'environnement agricole.

Au cours de cette même période, AAC a poursuivi sa participation active au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et s'est joint au Comité national de développement des ressources humaines pour la minorité anglophone du Québec, deux comités relevant de Développement des ressources humaines Canada. La participation d'AAC à ces comités a permis d'apporter un éclairage différent lors de l'élaboration de projets concernant la jeunesse, le renforcement des capacités des communautés, la création d'emplois et la diversification économique. En participant à ces comités et au comité mixte du Réseau de développement économique et de l'employabilité de l'Ontario, AAC peut retenir des projets ou des mesures qui sauront répondre aux priorités de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

La Banque de développement du Canada (BDC) a maintenu sa présence auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) partout au Canada et ce, de diverses façons : offre de services financiers et de consultations bilingues, participation active aux associations et autres regroupements à vocation économique des CLOSM, ou encore établissement de partenariats avec des organismes représentant les CLOSM.

En 2002-2003, son réseau de plus de 80 succursales, avec la contribution des CLOSM, a continué de mener des initiatives ayant une portée locale et provinciale. Les activités mentionnées ci-après font état de son engagement auprès des CLOSM. Ainsi, au cours de l'exercice 2002-2003, la Banque a poursuivi ses consultations avec l'Association franco-yukonnaise concernant le développement économique des jeunes; elle a conclu un partenariat avec FedNor visant à aider des entreprises du Nord de l'Ontario; de concert avec Développement économique Canada (DEC) (régions du Québec), elle a offert une série de conférences

d'une journée à l'intention de la communauté anglophone, activité à laquelle 70 entreprises ont pu assister. La BDC a aussi participé activement à *Affaires 2002 (Ottawa)*, au *Mondial des Amériques* et au *Gala de la Chambre économique de l'Ontario*. Elle a contribué à la réalisation du projet *Portail entrepreneurship jeunesse* au Nouveau-Brunswick en versant une commandite de 5 000 \$. De plus, la BDC a participé au Comité des langues officielles du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de la région du Pacifique et a maintenu son appui au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne. Elle a siégé aux conseils d'administration de la Fondation franco-manitobaine, ainsi qu'à celui de la Chambre économique de l'Ontario, de la Chambre de commerce franco-colombienne et de la Chambre de commerce française.

La BDC s'est assurée de rendre accessibles, sur son site Web, son plan d'action et son bilan de réalisations reliés à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Grâce aux résultats d'un sondage entrepris au cours de cet exercice financier, elle a pu s'assurer que les CLOSM avaient accès à ses programmes et services. Dans le cadre de sa campagne de publicité nationale, la BDC a fait paraître des annonces dans de nombreux périodiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire et offert des commandites au Réseau de l'information (RDI).

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la Commission canadienne du tourisme (CCT) a été aux prises avec quelques difficultés contextuelles et organisationnelles. Elle a toutefois réussi à mener certaines activités de promotion du tourisme auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Elle a notamment utilisé la récente tournée pancanadienne de présentations comme tremplin pour discuter de la situation du tourisme dans les régions avec divers représentants des CLOSM, tels que l'Association franco-yukonnaise, la Chambre économique de l'Alberta, le Centre de villégiature et d'apprentissage de Memramcook, au Nouveau-Brunswick, et la *Tourism Exchange Company*,

à Montréal. Elle en a profité pour aborder aussi le sujet des programmes de marketing et des ventes. S'ajoutent à cela des tournées médiatiques organisées en partenariat avec les provinces, activités qui donnent l'occasion de mettre en valeur les produits touristiques des CLOSM. La CCT a travaillé de près avec la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique qui, depuis 2000, fait partie du Programme des clubs de produits de la CCT. Les clubs comprennent tous des activités de communication, d'éducation et de recherche aboutissant au lancement d'un nouveau forfait touristique prêt pour le marché. Les partenaires de cette initiative, soit la Société nationale de l'Acadie, les quatre gouvernements des provinces atlantiques, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Parcs Canada et différents forfaitistes et intervenants en tourisme, ont poursuivi leur travail de collaboration afin de créer de nouveaux produits et de nouveaux forfaits qui feront de la région acadienne une destination culturelle de calibre mondial.

Dans le cadre de ses activités de communication et de promotion, la CCT, avec la participation de la Chambre économique de l'Alberta, a entrepris une campagne de promotion du tourisme franco-albertain sur le marché québécois. Cette initiative visait à améliorer la demande touristique francophone et plus particulièrement québécoise en saisons estivale et automnale. De plus, le site Web de la CCT et son magazine mensuel *Tourisme* constituent d'excellents outils d'information et de réseautage. Ces outils permettent de promouvoir des projets émanant des CLOSM qui ont su se distinguer et faire progresser le secteur touristique, comme le Corridor touristique francophone de l'Ouest ou Destination Nord en Ontario. Par ailleurs, dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie* et de la *Journée internationale de la Francophonie*, la CCT a parrainé le *Prix Montfort* dans la catégorie « Événement de l'année ». Ce prix a été attribué au *Festival Juste pour rire* pour souligner sa volonté soutenue de recruter, d'encourager et de promouvoir la relève francophone dans tous les coins du pays. Ce festival, qui constitue un important rassemblement international humoristique francophone, offre une programmation qui valorise des francophones de tout le pays.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (RÉGIONS DU QUÉBEC)

En 2002-2003, Développement économique Canada (DEC) (régions du Québec) et ses 14 bureaux d'affaires ont poursuivi leur travail en vue de soutenir le développement économique et l'épanouissement des communautés anglophones du Québec.

Parmi les réalisations les plus significatives de DEC, soulignons que l'Agence s'est assurée de faire connaître ses programmes et services en rencontrant les communautés anglophones de différentes régions du Québec, notamment celles de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Laval. DEC a créé un profil démographique de la communauté anglophone du Québec par municipalité afin d'avoir un portrait plus précis de sa clientèle. En 2002-2003, l'Agence a appuyé le développement de 59 initiatives touchant la minorité anglophone du Québec. Ainsi, elle a accordé une contribution de 603 000 \$ répartie sur trois ans à l'organisme *Youth Employment Services* (YES) pour réaliser ses activités en entrepreneuriat pour les jeunes anglophones. En outre, dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) du ministère du Patrimoine canadien, elle a conclu une entente de 180 000 \$ répartie sur trois ans avec le *Townshippers' Association* de Lennoxville pour la création d'un site Web bilingue. Le promoteur du projet voit ce site comme un excellent outil de promotion du tourisme culturel et patrimonial dans les Cantons de l'Est.

L'Agence a sensibilisé davantage ses employés en publiant des capsules d'information sur la *Loi sur les langues officielles* dans le bulletin électronique interne *Au courant* et en affichant son bilan annuel de réalisations sur son site Web. Finalement, en travaillant en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, tels que Développement des ressources humaines Canada (Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone, Groupe de travail sur la diversification économique et la création d'emplois), DEC a favorisé la pleine participation des communautés anglophones à la croissance économique des régions du Québec.

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a poursuivi son travail auprès des organisations francophones à vocation économique (OFVE) : la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, la Chambre économique de l'Alberta, le Conseil de la coopération de la Saskatchewan et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba. En association avec les OFVE, DEO s'est efforcé, par le biais de sa Stratégie francophone, d'appuyer des projets régionaux qui pouvaient bénéficier des fonds du programme des Initiatives spéciales de développement économique. Ainsi, les fonds de cette stratégie ont servi à souligner les contributions du patrimoine culturel francophone au développement de l'Ouest canadien et à mettre sur pied des entreprises dans les secteurs des services et de l'innovation.

Au cours de cette même période, DEO a restructuré ses activités autour de trois axes stratégiques : l'innovation, l'entrepreneuriat et les collectivités durables. Cette approche devrait inciter les communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ouest canadien à jouer un plus grand rôle dans le développement économique communautaire. DEO a aussi eu recours au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien pour appuyer le développement du corridor touristique francophone en Alberta et favoriser une meilleure connaissance du réseau des entrepreneurs franco-manitobains. La participation active de DEO aux travaux du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, qui relève de Développement des ressources humaines Canada, et à ceux d'autres comités fédéraux et communautaires constitue un excellent mécanisme de consultation. Cette participation témoigne de l'engagement de son réseau de coordonnateurs régionaux envers la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

INDUSTRIE CANADA

En 2002-2003, Industrie Canada (IC) a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'action à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Cette stratégie vise à améliorer les communications et à accroître la recherche et l'analyse afin de mieux comprendre les besoins de ces communautés. Élaborée avec le concours des organismes de développement régional (FedNor, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada), la stratégie favorisera une participation accrue de ces communautés aux programmes et services des cinq partenaires.

Au cours de cet exercice financier, le Ministère a créé le site *CommunAction.ca*, destiné aux CLOSM. Il a également poursuivi ses activités internes de sensibilisation aux engagements pris en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Des séances d'information et le site intranet *ProAction41* ont renseigné gestionnaires et employés sur la réalité des CLOSM et sur les moyens de répondre à leurs besoins. Pour sa part, le *Coïn linguistique*, un outil interne d'amélioration de la langue française, a aidé le personnel à mieux communiquer avec la population canadienne.

Au cours de la même période, le Ministère a effectué des analyses, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin de déterminer la situation socioéconomique des communautés et de favoriser leur développement économique. Ces analyses, réalisées dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, ont mené à l'élaboration de deux initiatives quinquennales débutant en 2003-2004 : un investissement de 33 millions de dollars pour l'accroissement de la participation des communautés à l'économie du savoir, et un deuxième investissement de 20 millions de dollars consacré à l'expansion des industries de la langue. Les CLOSM ont bénéficié de l'appui d'Industrie Canada pour la réalisation de 17 nouveaux projets dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien. Industrie Canada a aussi financé plus de 350 projets

ayant permis aux communautés de se brancher à des réseaux communautaires par l'entremise de programmes comme le Programme d'accès communautaire, Franccommunautés virtuelles, les Services à large bande pour le développement rural et du Nord, Rescol à la source ainsi que certaines initiatives de FedNor.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a poursuivi ses efforts visant à favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par la réalisation de divers projets. Ainsi, le Ministère a prolongé sa participation au Programme de stages en traduction, ce qui a permis à 71 étudiants d'en profiter. Dans ce même esprit, il a aussi continué la distribution du cédérom

de terminologie *Termium Plus*. Il a apporté son appui au *Festival franco-ontarien*, aux *Jeux de la Francophonie*, aux travaux du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et au lancement des *Rendez-vous de la Francophonie*. De plus, par l'entremise de Contrats Canada, le Ministère a offert 225 séances d'information intitulées *Comment faire affaire avec le gouvernement fédéral* et *Comment rédiger une proposition efficace*, dont 184 en anglais et 41 en français. Par ailleurs, TPSGC a augmenté ses dons de matériel informatique en fournissant plus de 75 ordinateurs, 49 écrans, un ordinateur portatif et deux imprimantes à des organismes des CLOSM lui ayant présenté des demandes d'équipement. Le Ministère a également renouvelé pour trois ans son programme fédéral de tarifs réduits d'hébergement pour les organismes porte-parole des CLOSM, pour lequel on compte 350 hôtels participants.



Secteur du développement des ressources humaines

CENTRE CANADIEN DE GESTION

Au cours du dernier exercice, le Centre canadien de gestion (CCG) a continué à sensibiliser les gestionnaires de la fonction publique à leur rôle dans la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et à les encourager à approfondir leur connaissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Ainsi, dans le cadre de ses activités de perfectionnement, le Centre intègre les différents articles de la LLO dans son programme d'orientation du volet Apprentissage du Programme de stagiaires en gestion. En 2002-2003, il a adopté une nouvelle approche en vertu de laquelle les participants doivent se documenter sur le sujet et l'enseigner aux autres. Cet exercice vise à enrichir leur apprentissage et à approfondir leur connaissance des différents aspects de la LLO. En outre, les participants au programme d'orientation ont pu suivre le cours *Introduction à l'appareil gouvernemental* qui portait, entre autres, sur leur rôle dans

la promotion des deux langues officielles et sur les obligations des gestionnaires aux termes de la LLO.

En partenariat avec le ministère de la Justice et le Commissariat aux langues officielles, le CCG a commencé à planifier et à organiser une conférence de deux jours, intitulée *Accès à la justice dans les deux langues officielles : le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux*. Dans le cadre des programmes *Diréxion* et *Le leadership* et les cadres, il a organisé 16 séjours d'apprentissage dans les régions suivantes : Territoires du Nord-Ouest, Cap-Breton, Yukon, Labrador, Québec, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse. Les participants ont eu l'occasion de rencontrer des représentants des groupes de langue officielle en situation minoritaire et de mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés.

CONDITION FÉMININE CANADA

En 2002-2003, Condition féminine Canada (CFC) a appuyé financièrement 18 initiatives répondant tout particulièrement aux préoccupations de

femmes et de groupes de femmes de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Ces initiatives portaient sur des enjeux liés à la violence faite aux femmes et aux filles, à la pauvreté, à l'éducation, à l'équité salariale, aux obstacles au développement économique, aux besoins des femmes immigrantes et membres de minorités visibles, aux répercussions de la guerre sur les femmes, à la participation des femmes au processus politique, etc. CFC a encouragé les organismes anglophones hors Québec et les organismes francophones au Québec à mettre l'accent sur l'intégration des besoins particuliers des femmes de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre de leurs activités. Afin de pouvoir faire les recommandations pertinentes, de nombreux organismes financés ont adapté des stratégies visant à connaître les besoins des femmes et des communautés minoritaires relativement aux questions examinées.

En outre, dans le cadre de l'initiative de promotion de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) entreprise en 2001-2002, CFC a publié une trousse d'information et un dépliant bilingues sur la formation relative à l'ACS. CFC a également offert une séance de formation à un groupe de femmes de langue officielle en situation minoritaire ainsi qu'à des membres de la Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien. Une telle formation veut renforcer la compréhension des participantes quant à la façon dont l'ACS peut favoriser une meilleure intégration des enjeux des femmes dans le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

Grâce à ses programmes de subventions et de bourses, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a continué de soutenir la recherche sur le caractère bilingue du Canada et sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a ainsi financé plusieurs projets de recherche, notamment à l'Université d'Ottawa, pour étudier la vitalité de six communautés francophones en situation minoritaire au

Canada ainsi que la relation entre les groupes majoritaires et minoritaires. Par ailleurs, avec l'aide du CRSH, l'Université de Moncton a pu examiner comment les enfants francophones apprennent à lire et à écrire. Des bourses de doctorat ont appuyé des projets comme l'analyse de l'évolution socioéconomique et idéologique de la communauté acadienne entre 1955 et 1980, et l'histoire des mouvements de jeunes dans les communautés franco-ontariennes depuis la Deuxième Guerre mondiale.

En 2002-2003, le ministre des Affaires intergouvernementales du Canada a présenté un exposé devant le corps administratif du CRSH. Il y a insisté sur la nécessité d'acquérir une nouvelle expertise canadienne en matière de recherche sur les langues officielles minoritaires, le bilinguisme et les langues secondes. Le Ministre a aussi proposé une collaboration entre le CRSH et le Bureau du Conseil privé. Depuis, le Conseil a décidé de faire de la recherche sur les langues officielles une priorité stratégique. Il explore également la possibilité d'élaborer avec Patrimoine canadien une initiative conjointe de recherche liée aux questions de langues officielles et de communautés minoritaires.

Le programme Alliances de recherche universités-communautés (ARUC), qui vise à établir des partenariats entre les organismes communautaires et les universités canadiennes, est devenu un programme stratégique régulier du Conseil en 2002. En outre, le CRSH offre des programmes et d'autres renseignements dans le domaine de la recherche en matière de langues officielles à des chercheurs, à des universités et à des associations liés à ce domaine dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, on vient de réunir en un recueil les 150 projets de recherche financés par le CRSH de 1999 à 2004 sur le caractère bilingue du Canada et sur les communautés minoritaires.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

En 2002-2003, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a maintenu son engagement envers les communautés minoritaires de langue officielle. Le Ministère a en effet continué de relever les défis relatifs à l'accroissement de la capacité des communautés de langue officielle en situation

minoritaire (CLOSM). Il a aussi fait la promotion de cet objectif auprès des gestionnaires et des employés afin qu'ils intègrent dans leurs activités quotidiennes les préoccupations de ces communautés et qu'ils soient en mesure de mieux les informer des programmes auxquels elles pourraient avoir accès à DRHC.

DRHC a poursuivi sa collaboration aux orientations stratégiques des CLOSM par l'entremise du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. De plus, avec l'appui des communautés, DRHC a maintenu ses ententes avec les différents ministères et a conclu de nouvelles ententes de contribution avec les Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE) à l'extérieur du Québec, ainsi qu'avec les Comités de l'employabilité et du développement économique communautaire (CEDEC) au Québec.

Le Secrétariat, Communautés minoritaires de langue officielle (SCMLO), a également représenté DRHC au Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada et au Comité d'appui aux langues officielles, présidé par le Bureau du Conseil privé. Par ailleurs, dans chaque province, le Secrétariat national à l'alphabétisation a contribué à des projets axés sur l'alphabétisation des communautés minoritaires de langue officielle et sur la sensibilisation à l'importance de l'alphabétisation. Certains de ces projets ont d'ailleurs été réalisés dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), en vertu d'un protocole d'entente signé en 2001 entre Patrimoine canadien et DRHC. De plus, le Bureau des technologies d'apprentissage a financé de nombreux projets visant à faire connaître les avantages, les défis et les possibilités d'apprentissage axé sur la technologie, et a servi de catalyseur dans les domaines de l'apprentissage et du perfectionnement des compétences axés sur les technologies.

SANTÉ CANADA

En 2002-2003, Santé Canada a continué de démontrer son engagement envers le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), tant aux niveaux national que

régional. Le Ministère a poursuivi le travail de sensibilisation des gestionnaires et des employés aux besoins des CLOSM; il s'est efforcé d'améliorer l'accès de ces communautés aux programmes et fonds spécialisés du Ministère, d'augmenter le nombre de partenariats durables établis entre elles et les différentes composantes ou bureaux régionaux du Ministère, d'établir les déterminants de la santé dans les communautés et d'examiner les besoins particuliers de celles-ci.

Santé Canada a participé aux travaux du Groupe de référence des ministres pour les langues officielles et du Comité des sous-ministres des langues officielles, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Ainsi, les deux Comités consultatifs des communautés en situation minoritaire (francophone et anglophone) ont proposé la mise en œuvre de trois grandes recommandations, dans le contexte du Plan d'action pour les langues officielles : l'initiative de réseautage (développement de réseaux de concertation du milieu autour d'enjeux reliés à la santé); la formation de professionnels de la santé dans la langue de la minorité; l'établissement d'un modèle d'organisation des services dans les CLOSM. Le Plan d'action du gouvernement prévoit donc à cet égard un engagement échelonné sur cinq ans.

Dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) conclu avec Patrimoine canadien, Santé Canada a appuyé 33 projets destinés aux CLOSM partout au pays. Le protocole d'entente PICLO prenait fin en mars 2003, mais il a été prolongé de deux ans afin de permettre le parachèvement des projets pluriannuels déjà approuvés.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Au cours de la dernière année, la Société canadienne des postes (SCP) a décerné ses *Prix de l'alphabétisation* à des personnes, à des éducateurs et à des entreprises qui se dévouent à la cause de l'alphabétisation. La promotion de ces prix se fait dans les écoles, au sein des organismes d'alphabétisation et des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), ainsi que par l'intermédiaire du *Bulletin* 41-42. En 2002, six de ces prix

ont été remis à des personnes ou à des entreprises des CLOSM dans leur province respective. La Société a également parrainé l'enregistrement public, à Ottawa, de la populaire émission francophone *La Fureur*, diffusée à Radio-Canada dans le cadre des célébrations entourant les *Rendez-vous de la Francophonie*. Elle a en outre participé à la conférence *Le français pour l'avenir*, une initiative jeunesse visant à promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. Le Musée canadien de la poste a maintenant une exposition permanente de la collection nationale complète de timbres-poste, dont certains rendent hommage à des membres influents de CLOSM. Cette exposition a été réalisée par Postes Canada, en collaboration avec les Archives nationales du Canada. Un timbre spécial à été dévoilé commémorant le 150^e anniversaire de la signature de la charte royale de l'Université Bishop's, au Québec.

Par ailleurs, Postes Canada a parrainé le *Prix Montfort* de la littérature, qui a été attribué à l'auteure acadienne Antonine Maillet, ainsi que le Programme de bourses en génie à l'Université Concordia, à Montréal, qui s'adresse aux membres de la communauté anglophone du Québec. En outre, les Canadiens peuvent maintenant recourir aux Centres d'accès de Service Canada, qui fournissent des renseignements bilingues sur les programmes gouvernementaux par l'entremise de 156 comptoirs postaux répartis d'un océan à l'autre. Enfin, Postes Canada a publicisé ses produits et services dans les médias de langue officielle en situation majoritaire et minoritaire, y compris au sein du réseau de l'Alliance des radios communautaires du Canada.



Secteur international et organismes centraux

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

En 2002-2003, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a continué à promouvoir la Francophonie et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le cadre de son Programme de diplomatie ouverte. L'administration centrale du MAECI a financé des projets d'une dimension internationale proposés par des CLOSM et susceptibles de favoriser le développement économique, culturel et social de ces communautés. En outre, la Division de la promotion des arts et des industries culturelles et la Division des communications du MAECI ont déployé beaucoup d'efforts pour favoriser l'épanouissement culturel et économique de ces communautés. La Division des affaires de la Francophonie a financé divers projets qui font connaître la richesse, la diversité et la vitalité de la communauté francophone du Canada, tant à l'étranger qu'au pays.

Le MAECI a signé un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre

du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Cette entente vise à encourager la création de partenariats régionaux, communautaires et institutionnels susceptibles d'aider les groupes minoritaires de langue officielle à s'affirmer, se développer et s'épanouir grâce à l'établissement de liens de coopération et d'échange avec des partenaires internationaux. Le Ministère a ainsi accordé des subventions à un nombre accru de projets profitables aux CLOSM, par exemple, la mission économique Manitoba-France-Belgique qui visait particulièrement la population francophone du Manitoba et la tournée en France et en Belgique de la pièce *La Petite Ombre* par une troupe de théâtre du Nouveau-Brunswick.

Le MAECI a continué à participer à deux groupes de travail interministériels coordonnés par Patrimoine canadien dans le secteur culturel : le Groupe de travail interministériel sur l'édition et le Groupe de travail interministériel sur les arts médiatiques. Le Ministère a formé un partenariat avec Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du

Canada dans le cadre d'une entente de collaboration dans le domaine des arts médiatiques, entente qui devrait être signée en 2003-2004.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2002-2003, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a travaillé avec de nombreux partenaires provenant des secteurs bénévole et privé. Elle a appuyé plusieurs établissements d'enseignement qui sont au service des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et qui offrent des programmes en développement international. L'Agence continue de soutenir les efforts de ces communautés, notamment par l'entremise de ses bureaux régionaux de l'Atlantique, du Pacifique et des Prairies. Ces bureaux, qui appuient les efforts de coopération internationale du pays en favorisant une plus grande participation des régions du Canada aux activités de l'ACDI, ont établi des liens avec les CLOSM de la région où ils sont situés.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2002-2003, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a accordé une subvention de 400 000 \$ à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) pour son programme de Subventions pour la coopération en recherche entre le Canada, l'Amérique latine et les Antilles. Géré par l'AUCC, ce programme offre des bourses de voyage et cherche à faciliter l'établissement de liens personnels entre des chercheurs du Canada et ceux de l'Amérique latine et des Antilles.

Pour promouvoir le bilinguisme au sein de la prochaine génération de chercheurs et de décideurs, le Centre a intégré, pour la première fois, une formation linguistique (français ou anglais) à l'intention des stagiaires du Centre et des récipiendaires de Prix de développement professionnel. Il a également continué à fournir des ressources importantes afin que ses documents affichés sur Internet soient accessibles en français et en anglais, même si le site est conçu et élaboré à l'étranger.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a cherché à faire inclure des clauses sur les langues officielles dans diverses ententes de coopération, signalant ainsi clairement sa volonté de s'acquitter efficacement de ses obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a également favorisé une meilleure compréhension des objectifs en matière de langues officielles et l'adoption de nouveaux objectifs.

Conformément aux recommandations du Commissariat aux langues officielles et du Comité sénatorial permanent des langues officielles, la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et son Règlement sont entrés en vigueur en juin 2002. CIC a profité de l'occasion pour se fixer de nouveaux objectifs en matière de langues officielles et pour mettre en place un nouveau mécanisme de consultation, le Comité directeur des communautés francophones en situation minoritaire de CIC. Ce comité est en train d'élaborer un cadre stratégique dont l'objectif sera d'aider les communautés francophones en situation minoritaire à accueillir et à intégrer de nouveaux immigrants. Dans le cadre d'une formation sur la LIPR, des fonctionnaires du Ministère ont été mis au courant des nouvelles règles et procédures ainsi que des nouveaux systèmes afin de les inciter à tenir compte de la dimension des langues officielles dans leurs tâches quotidiennes.

En 2002-2003, CIC a lancé de nouvelles initiatives. Par exemple, de nouvelles clauses sur les langues officielles ont été ajoutées à la version provisoire de l'Accord de coopération Canada-Colombie-Britannique sur l'immigration. On a également modifié les clauses sur les langues officielles dans les ententes de contribution du programme de réinstallation. Une base de données de mesure du rendement produira des rapports nationaux qui indiqueront le niveau de connaissance de la langue officielle des clients. Le personnel de CIC offre maintenant aux intéressés la possibilité de tenir les cérémonies de remise de certificats de citoyenneté dans les deux langues officielles. Il encourage aussi les communautés de langue officielle à y participer

soit à titre d'hôtes ou de conférenciers invités, soit en organisant des réceptions spéciales.

JUSTICE CANADA

En 2002-2003, le ministère de la Justice a établi deux volets distincts pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO): le volet Communautaire, qui aide les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à se prévaloir des programmes ministériels et à participer à l'élaboration des politiques, et le volet Accès à la justice et dualité linguistique, qui facilite l'accès à la justice et répond aux besoins des personnes qui ont recours au système judiciaire. Le Ministère s'est lancé dans un exercice de planification stratégique afin de cerner les besoins des communautés visées par ces deux volets. Il élabore également un plan stratégique et un cadre de responsabilisation en vue de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Justice Canada a créé un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles et il a obtenu des fonds dans le cadre du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles. Le Ministère a également participé à l'élaboration du *Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles* prévu à ce plan d'action. Il a poursuivi ses activités de sensibilisation par le biais de conférences, de séminaires et d'activités éducatives sur les droits linguistiques et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles. En outre, le Ministère a témoigné à titre d'expert devant des comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat chargés d'étudier diverses questions liées à la justice et aux langues officielles. Les lignes directrices sur les droits linguistiques des accusés dans les procédures criminelles ont été présentées à la Conférence des procureurs de la Couronne à Halifax en juin 2002. Le document a été diffusé dans le cadre du Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) et transmis aux associations de juristes de langue officielle en situation minoritaire.

Pour soutenir et coordonner l'avancée des droits linguistiques dans l'administration de la justice, le Ministère a organisé des réunions avec le

Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, les Affaires intergouvernementales et le Commissariat aux langues officielles. Il a formé un groupe de travail et organisé une conférence sur l'administration de la justice.

Justice Canada a revitalisé son réseau de coordonnateurs régionaux et établi des liens durables avec les CLOSM dans le but de leur faire connaître ses programmes. Il a consulté les communautés afin de définir leurs besoins prioritaires; les résultats de ces consultations seront intégrés au plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'article 41 au cours de la période 2004-2009. Des réunions ont eu lieu avec le secteur des médias et des communications pour l'encourager à utiliser les médias des CLOSM.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

En 2002-2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a poursuivi l'analyse des présentations au Conseil du Trésor afin d'en optimiser les incidences sur les langues officielles. Il a tenu des réunions de ses réseaux consultatifs régionaux à Sudbury et à Halifax afin de favoriser les échanges entre les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les institutions fédérales. Il a également dirigé un projet pilote en Colombie-Britannique visant à accroître la qualité des services offerts à la population francophone. Un sondage réalisé conjointement par le SCT et Patrimoine canadien sur les attitudes et les perceptions concernant l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique fédérale a révélé que les questions relatives aux langues officielles recevaient un excellent appui, mais que la sensibilisation à celles-ci était déficiente. En novembre 2002, le SCT a formé un groupe de discussion comptant des représentants des deux communautés de langue officielle et du Commissariat aux langues officielles pour examiner les répercussions que pourraient avoir les résultats du recensement de 2001 de Statistique Canada sur la prestation des services.

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, lancé le 12 mars 2003, le SCT investira dans un programme d'innovation ayant pour but

d'améliorer les services offerts au public tant dans les régions qu'à l'administration centrale. En outre, une somme annuelle de 400 000 \$ pour les cinq prochaines années servira à attirer des candidats bilingues dans la fonction publique. Par ailleurs, une enquête sur les anglophones québécois travaillant dans la fonction publique fédérale au Québec a été amorcée, en partenariat avec la Commission de la fonction publique et le *Quebec Community Groups Network*, pour trouver des moyens d'améliorer la situation de ces fonctionnaires.

STATISTIQUE CANADA

Au cours de l'exercice 2002-2003, Statistique Canada a fait paraître plusieurs documents contenant des données statistiques sur les langues officielles : les *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée* présentent des données ventilées selon plusieurs facteurs dont la langue maternelle; *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Profil des minorités linguistiques* donne des renseignements sur la santé des collectivités selon la langue maternelle et la première langue officielle parlée. Le Ministère publie également de courts articles présentant un intérêt particulier pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le *Bulletin 41-42* de Patrimoine canadien. Statistique Canada a aussi lancé un dépliant intitulé *Information sur les langues officielles à Statistique Canada*, disponible aux réunions de consultation communautaire et dans les bureaux régionaux du Ministère, ainsi que divers documents de la série « Analyse » (p. ex. *Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues et l'utilisation du français et de l'anglais au travail*), accessibles sur le site Web du Ministère. Il a également recueilli de l'information pour produire une nouvelle version de son cédérom sur les communautés de langue officielle, en fonction des données de recensement de 2001.

Statistique Canada a organisé des séances d'information sur les données du recensement de 2001 relatives aux langues à l'intention : des membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes; des représentants des ministères fédéraux et du milieu universitaire; des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*; de plusieurs organismes communautaires en situation minoritaire. Le Ministère a également mené des consultations périodiques auprès des CLOSM afin de mieux connaître leurs besoins prioritaires en matière de données.

En partenariat avec Patrimoine canadien, le Ministère a poursuivi son travail au sein du Groupe de travail interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles. Le Ministère a commencé sa collecte de données dans le cadre de *l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*. Il a aidé la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français à produire un rapport de recherche sur le niveau d'alphabétisme et la formation en alphabétisation des francophones du Canada. Enfin, il a créé un comité interne composé de représentants des principales divisions chargées des enquêtes présentant un intérêt pour les CLOSM.